

Commune de MARCELLUS**Séance du Conseil Municipal du 21 Juin 2013**

Convocation du 14 Juin 2013

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, DAGUERRE Françoise, TRESSOS Francis, BERTOLO Christiane, CUCCHI Max, PONS Denis, CAUBET Yannick, LOUBET Nathalie.

Absents : MIRAMBET Sébastien, GAJAC Sandrine, COMMENY Alain, REYNAUD Bernard (pouvoir à DERC Jean-Claude), GUYARD Françoise.

Secrétaire de séance : CUCCHI Max.

M. le Maire demande aux membres présents d'inscrire à l'ordre du jour deux dossiers. Les membres acceptent.

C.R. du 24.05.2013 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 23 : contrat de maîtrise d'œuvre pour tribunes au stade.

M. le Maire rappelle qu'un contrat pour la mission du permis de construire des tribunes au stade a déjà été conclu. Afin de légaliser administrativement la mission de l'architecte, il s'ensuit un contrat de maîtrise d'œuvre pour la mission complète d'un montant de 3 602,06 € H.T. (montant incluant la mission du permis de construire). Après présentation du contrat, les membres présents acceptent le contrat tel que présenté.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 24 : contrôle technique des constructions des tribunes au stade.

Afin d'effectuer la mission du contrôle technique de la construction des tribunes au stade, M. le Maire présente la proposition de l'APAVE pour un montant de 2 200 € H.T. Après en avoir délibéré, les membres acceptent de confier cette mission à l'APAVE.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 25 : entreprise pour charpente métallique des tribunes au stade.

M. le Maire présente aux membres présents le devis de l'entreprise Camescasse pour la construction de la charpente métallique des tribunes du stade, pour un montant de 12 540 € H.T. Après étude, les membres présents acceptent de confier ces travaux à l'entreprise de Camescasse.

IV - Dossier n° 4 : Demande d'achat d'un terrain au lotissement Gajac.

M. le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme Soret, habitante du lotissement « Gajac ». Elle souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale derrière chez elle afin d'y créer un potager.

Après en avoir discuté, le conseil municipal ne souhaite pas vendre une partie de la parcelle concernée en raison du passage des réseaux et afin de préserver les espaces verts de ce lotissement.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 26 : augmentation du loyer du logement en bas à droite.

M. le Maire informe le conseil municipal la possibilité d'augmenter le loyer du logement en bas à droite à compter du 1^{er} juillet 2013, conformément au bail et à l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2013 soit 1,54 %. Le conseil accepte d'appliquer cette augmentation.

VI - Dossier n° 6 : Délibération n° 27 : Classement en voirie communale au lotissement des Joualles.

Suite à la vente d'une parcelle à VGA pour la construction de la micro-crèche, les parcelles section AH n°s 396, 400, 370, 371, 379, 345, 343, 340 et 381, superficie totale de 5 705 m², formant l'accès au lotissement, doivent être classées en voirie communale. Cette voirie portera le nom de « voirie communale des Joualles ». Les membres présents acceptent le classement de ces parcelles en voirie communale ainsi que sa dénomination.

VII - Questions diverses :

- Rythmes scolaires :

Pour la rentrée 2013, la DASEN a donné son accord pour faire de la garderie de 15h45 à 16h30. Pour cette garderie, M. le Maire propose de mettre un agent pour des activités et un agent pour faire de la garderie.

Le mercredi sera prévu la garderie le matin et de 12h à 12h30. Un car sera mis à disposition par VGA pour amener les enfants au centre de loisirs de Meilhan.

Concernant les agents pour la garderie : pour Céline cela fera un total de 5 heures supplémentaires par semaine, pour Régine ou Pascale : 3 heures.

M. Cucchi demande pourquoi des enfants habitants Marcellus, seront inscrits à l'école de Fourques à la rentrée prochaine. M. le Maire lui répond que c'est pour des raisons d'emploi du temps des parents et de simplification professionnelle.

Il précise que la commune de Fourques ne demandera pas de participation financière.

Bernard Dio informe le conseil que le conseil d'école aura lieu mardi 25 Juin.

Les effectifs du RPI sont les suivants :

PS : 15, MS : 14, GS : 13, CP : 10 soit 52 enfants

CE1 : 20, CE2 : 13, CM1 : 10 CM2 : 7 soit 50 enfants

- SDEE 47.

M. le Maire informe les membres présents qu'une convention est passée entre le SDEE 47 et ERDF en cas de panne généralisée dans le département, afin d'améliorer la rapidité des dépannages.

- ASMC :

Bernard Dio fait le compte rendu de l'Assemblée Générale. Des demandes ont été faites à la commune pour améliorer le fonctionnement : achat d'un enrouleur pour arroser le terrain, drainage du terrain et aménagement d'un terrain d'entraînement à côté du parking.

Pour le drainage l'ASMC doit se renseigner.

Pour les entrainements : il est demandé un terrain à côté du parking. Sur ce terrain il est nécessaire de désherber, faire un labour, niveler en deux passages. M. Sacriste va faire des devis. Denis Pons dit que ce sera un autre terrain à entretenir.

Le conseil ne se prononce pas, il étudiera les devis.

Un devis pour l'arroseur a été présenté par l'ASMC pour un montant de 2 581,25 € H.T. soit 3 090,77 € T.T.C. Le conseil municipal s'interroge si l'achat de ce matériel doit revenir à la commune ou à l'ASMC.

M. le Maire présente le CD de l'Assemblée Générale de l'ASMC.

Denis Pons intervient pour le Syndicat d'Irrigation et fait part du projet du renforcement du réseau. Il souhaiterait que ce syndicat soit transformé en ASA et que les agriculteurs irrigants cautionnent l'emprunt demandé sur une période de 10 ans voir plus.

Francis Tressos fait part d'une réunion du SIPI où ont été retenues les entreprises pour le faucardage des digues.

La séance est levée à 22h30.

N° délibération	OBJET	N° page
23	Contrat de maîtrise d'œuvre pour tribunes au stade	17
24	Contrôle technique des construction pour tribunes au stade	17
25	Entreprise pour charpente métallique pour tribunes au stade	17
26	Augmentation du loyer logement en bas à droite	18
27	Classement en voirie communale au lotissement des Joualles	18